

CANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

Envoyé en préfecture le 10/04/2026  
Reçu en préfecture le 10/04/2026  
Publié le 10/04/2026  
ID : 060-216001743-20260410-19DEL\_CM070426-DE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLIS

VILLE DE CREIL

**CONVOCATION**Date : 1 avril 2026  
Affichée le : 1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39  
exercice :  
Présents : 35  
Votants : 39  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

**Étaient présents** : Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Emmanuel PERRIN - M. Amadou KA - M. Amir ZAFAR - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - M. Thierno DIALLO - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - M. Alexandre NOUWYNCK - M. Mohamadou MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUJELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Mohamed CAHOUC - Mme Rosa OULD SAID - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Patricia RÉGENT - Mme Majida EL BAKKALI - M. Heddi FADHLI - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - M. Omar YAQOUB - Mme Peggy MOUJELLÉ - Mme Danielle SOKOLONSKI - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI.

**LISTE DES DELIBERATIONS**AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :**09 AVR. 2026**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**10 AVR. 2026****Absents représentés**

Mme DHOURY-LEHNER  
M. AKABLI  
Mme ALHERBE  
Mme YAQOUB

Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à Mme FAZAL  
Pouvoir à Mme MOUJELLÉ  
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

**Absents non représentés****Secrétaire de séance** : Danielle SOKOLONSKI**19 Règlement budgétaire et financier****■ Rapport de présentation :****Omar YAQOUB, Maire**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget principal de la Ville et le budget annexe de l'Ec'eau port, ont basculé sur la nomenclature budgétaire et comptable M57.

A ce titre, un règlement budgétaire et financier, valable pendant la durée du mandat doit être adopté. Celui-ci reprend les règles de gestion applicables à la commune, pour la préparation et l'exécution des budgets, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, la gestion patrimoniale, la gestion de la dette et de la trésorerie, les régies, les subventions et l'information du public.

Il vous est demandé d'approuver le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

**■ Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L5217-10,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Entendu le rapport de présentation,

**■ Vote**

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

**■ Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

**48/49**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



CREIL, le 08 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil

Monsieur Omar YAQOOB



La secrétaire de séance

Danielle SOKOLONSKI